

**FT238 – Tapis Queyras***Modèle Anthracite T22**Modèle Gris T25***Descriptif**

Tapis de propreté composé d'un velours côtelé en fibres torsadées et d'un dossier gaufré en latex.

Ses fibres torsadées permettent au tapis de gratter, capter et absorber les salissures grossières et humides.

**Domaine d'emploi**

Trafic intense.

Utilisation en intérieur des bâtiments.

**Matières**

- Fibres : 100 % polypropylène (PP)
- Dossier : 100% latex

**Références**

Modèle	Largeur	Longueur	Couleur	Référence
Rouleaux	2 m	21 m	Anthracite	10 14 220
			Gris	10 14 250

## Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	Valeur typique*
Poids du velours	1600 g/m <sup>2</sup>
Poids total	2620 g/m <sup>2</sup> (±15%)
Hauteur du velours	7,5 mm
Hauteur total	13,5 mm (-10% / +15%)

\*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

## Mise en œuvre

Le tapis doit être installé dans tous les passages intérieurs (zones génératrices de salissures).

Il doit couvrir toute la largeur de l'espace pour ne pas être évité ou contourné, et être suffisamment long pour effectuer les 4 pas indispensables à un nettoyage complet de la semelle.

## Entretien

La fréquence de nettoyage dépend de la nature et de la quantité de saleté, de l'intensité du trafic et de l'environnement immédiat du tapis.

Dans tous les cas, un entretien quotidien à l'aspirateur ou à la brosse est conseillé.

La saleté plus tenace, plus collante ou plus humide doit être enlevée à l'aide d'un balai brosse.

Une shampouineuse peut être régulièrement utilisée.

Le nettoyage par autolaveuse est interdit car les brosses rotatives détériorent rapidement le revêtement.

Ne pas utiliser de détergent de type eau de javel, qui détériore les couleurs.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac  
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

**AVERTISSEMENT**

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC  
ZI du Marais – CS30929  
38350 La Mure d'Isère  
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03